

***Rappel : sur ParcourSup : les lycéen/e/s ne classent pas leurs vœux par ordre de préférence.***

**\* Dès le 19 mai, vous répondez aux propositions des établissements :**

* Vous choisissez **un seul vœu parmi les réponses positives**.
* Vous **indiquez clairement si vous maintenez vos vœux en attente** ou si vous y renoncez. (Attention, il faut le préciser **pour chacun des vœux en attente** que vous souhaitez conserver : les autres seront définitivement supprimés).

**\* Si vous avez une proposition d’admission *en attente* sur l’une de nos CPGE :**

1. **Soyez patient/e !** Même de très bon/ne/s élèves seront dans ce cas puisqu’il n’y a pas de classement préférentiel des vœux par les candidat/e/s et que, donc, les propositions multiples d’admission fermes risquent d’être temporairement concentrées dans quelques mains de candidat/e/s particulièrement brillant/e/s. Mais ces candidat/e/s ne pourront en garder qu’une à terme et les autres se libéreront progressivement pour les candidat/e/s initialement mis/e/s, comme vous, en liste d’attente.
2. **Ne renoncez pas à votre vœu chez nous : vous avez toutes les chances de l’obtenir** **!**

Si vous êtes en attente, c’est que vous avez été classé/e par nos commissions de sélection, et si vous avez été classé/e, c’est que vous avez un niveau suffisant pour être en CPGE. Et comme nous parvenons à offrir une place dans nos classes à la très grande majorité (voire la quasi-totalité) des élèves que nous avons jugé/e/s capables de suivre l’enseignement de CPGE avec profit, vous avez tout intérêt à ne pas vous décourager et à attendre patiemment votre tour.

Le tableau suivant vous confirmera qu’une fois franchie avec succès l‘étape du classement de votre dossier par nos commissions, vous pourrez voir l’avenir de votre candidature chez nous avec une certaine confiance.

***N.B. :*** *Attention ! Ce qui précède est valable pour les vœux en externat. Pour les vœux en internat, plus difficiles à satisfaire à hauteur de la demande, voir ci-dessous les précautions à prendre.*

**BILAN DEFINITIF 2019** (à titre **indicatif**)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Capacité d’accueil | Nombre de candidats classés appelés (= autorisés à s’inscrire) | Nombre de candidats classés non appelés |
| ECS | 48 | 213 | 0 |
| ECE | 48 | 231 | 0 |
| LS | 96 | 391 | 0 |
| MPSI | 96 | 558 | 0 |
| PCSI | 96 | 766 | 0 |

**\* Si vous recevez une proposition ferme de notre part, répondez rapidement !** La fluidité de la procédure est dans l’intérêt de tout le monde pour que chacun ait son affectation définitive le plus tôt possible.

**Rappel du Processus d’admission en continu : phase principale**

|  |  |
| --- | --- |
| Affichage des propositions  ●Délai de réponse des candidats à 4 jours  ●Délai de réponse des candidats à 2 jours | A partir du 19 mai 2020  A partir du 24 mai 2020 |
| Suspension des propositions  (épreuves écrites du baccalauréat) | Du 17 juin au 24 juin 2020 |
| Point d’étape : si vous avez conservé des vœux pour lesquels vous êtes en liste d’attente, vous vous connectez à votre dossier pour indiquer ceux qui vous intéresse toujours. | Du 29 juin au 1er juillet 2020 |
| Résultats du baccalauréat – 1er groupe | 7 juillet 2020 |
| Envoi des dernières propositions d’admission de la phase principale par les formations et archivage des vœux en attente | Le 15 juillet 2020 |
| Fin des réponses des candidats et de la phase principale | Le 17 juillet 2020 à 23h59 |
| Limite d’inscriptions administratives (pour les propositions définitivement acceptées avant le 15 juillet) | Au 17 juillet 2020 - Midi |

**● Dédoublez vos vœux avec internat :**

Il est **recommandé de demander la même formation dans le même établissement *avec* *et* *sans* internat** (cette double demande ne compte que pour un seul sous-vœu). En effet, si vous n’êtes pas retenu/e sur l’internat et que vous n’ayez pas fait parallèlement de vœu *sans* internat, vous **perdez totalement votre place** sur la filière, quel que soit votre rang de classement par notre commission pédagogique.

Assurez-vous par ailleurs que ce mode d’études (horaires réglementés…) et la vie collective vous conviennent avant de postuler en internat.

Le classement pour une place à l’internat se fait en fonction **notamment de la situation financière de votre famille et de l’éloignement entre votre domicile et l'internat.**

**Sachez que si vous n’avez pas de place à l’internat, il existe le régime internat-externé qui permet de prendre tous ses repas au self du lycée (petit-déjeuner, déjeuner et dîner) tout en ayant un logement à l’extérieur. L’internat-externé n’est pas sélectif et peut être demandé, au moment de l’inscription administrative dans l’établissement, par tout élève admis sur un vœu sans internat.**

**Les tarifs pour l’internat, l’internat-externé et la demi-pension sont détaillés dans une fiche élaborée par le service gestion du lycée.**

**● Bourses du supérieur :**

La demande de bourse et/ou de logement pour l’année universitaire 2020/2021 doit être faite entre le 15 janvier et le 15 mai 2020 sur le site messervices.etudiant.gouv.fr

**● Inscription cumulative en université :**

Depuis 2015, les étudiant/e/s en classes préparatoires ont pour obligation de s’inscrire en parallèle à l’université. L’objectif d’une telle mesure :

* obtenir des équivalences universitaires, dans une, voire deux disciplines choisies en fonction de sa classe préparatoire,
* en licence 1 (60 crédits ECTS) pour les étudiant/e/s en première année et licence 2 (120 crédits ECTS) pour les étudiant/e/s en deuxième année, ce qui permet une réorientation sans retour en arrière vers une poursuite d’études universitaires.

Pour cela le lycée La Pérouse-Kerichen et les universités de l’académie de Rennes (UBO, Rennes 1 et 2, UBS) ainsi que les universités Paris-Sorbonne ont signé des conventions.

Elles sont en ligne sur notre site internet.

Les inscriptions cumulatives se font en ligne sur des serveurs dédiés par les universités pour nos étudiant/e/s CPGE. Tout cela est seulement à faire à la rentrée scolaire 2020-2021 lorsque vous recevez les informations relatives à ce sujet par la scolarité CPGE du lycée, qui vous aidera dans vos démarches.



**Coordonnées de la Scolarité CPGE :**

Lycée La Pérouse-Kerichen

Scolarité CPGE

Rue Prince de Joinville

BP 82517

29225 BREST Cedex 2

🕿 : 02 98 43 82 07

Mail : cpge.0290007a@ac-rennes.fr